Ministère de l'Intérieur

Numéro d'ordre du certificat 10217328135

Certificat Provisoire d'Immatriculation

Autorise, pendant sa période de validité, la circulation du véhicule sur le territoire national dans l'attente, le cas échéant, du certificat d'immatriculation (Article R.322-3 du code de la route).

(A) Numero d'immatriculation

(I)Date du CPI

(B) Date de 1ère immatriculation

FH-834-EG

24/06/2019

23/10/2017

PERIODE DE VALIDITE (H)

du

24/06/2019

ลน

23/07/2019

INCLUS

attribué à : (C.1)

VIZNAR

JAN

57 RUE VINCENT FAITA

30000 NIMES

(D.1) Marque

(D.2) Type variante version

(D.2.1) Code national d'identification du type (en cas de réception CE)

(D.3) Dénomination commerciale

HYUNDAI

(E) Numéro d'identification du **véhicule**

PDEB5P51M6BEZ1

(F.1) Masse en charge maximale techniquement admissible (en kg) M10HMCVP002J530

(F.2)) Masse en charge maximale àdmissible du véhicule en service dans l'état membre d'immatriculation (en ka)

1 30

(F.3) Masse en charge maximale àdmissible de l'ensemble en service dans l'état membre d'immatriculation (en ka)

3550

VР

TMAHC51AAJJ000321

(G) Masse du véhicule en service àvec carrosserie et dispositif

1950

1429

(G.1) Poids à vide national

1950 (J) Catégorie du véhicule CE

(J.1) Genre national

d'attelage (en kg)

1504 (J.2) Carrosserie CE

(J.3) Carrosserie (désignation nationale)

(K) Numéro de réception par type (si

М1

AΒ

CI (P.2) Puissance nette maximale (en disponible)

(P.1) Cylindrée (en cm3)

(P.3) Type de carburant

e11*2007/46*3807*02

1998

kW)

(P.6) Puissance administrative nationale

(Q) Rapport puissance/masse en

202 (S.1) Nombre de places assises, y ES

kW/kg (uniquement pour les motocycles)

compris celle du conducteur

(S.2) Nombre de places debout (le cas échéant)

(U.1) Niveau sonore à l'arrêt (en db (A))

17

109

(V.7) CO2 (en g/km)

(V.9) Classe environnementale

(X.1) Date de visite technique

(U.2) Vitesse moteur (en mn-1) 3750

163

5

715/2007*2016/646EUR06

23/10/2021

(Z.1) à (Z.4) Mentions spécifiques

Pour le ministre et par délégation,

Sous directeur de la protection des usagers de la route

(Y1) à (Y6) Taxes

(Y5)

(Y1)748 € (Y2)(Y3)2632 € (Y4)

2.76 €

0 € 4 €

3386.76 €

Ludovic Guillaume

Le CPI ne permet pas la réimmatriculation du véhicule en France ou à l'étranger

The PRC does not allow re-registration of the vehicle in France or abroad

(Y6)